

CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

PROCÈS VERBAL de la séance du 7 décembre 2016 à 19h30 à la buvette du Champ-Carré

Présidence : M. Philippe Bolay

Scrutateurs : Mme Monika Wihlborg et M. Nicolas Walther

Secrétaire : Mme Cornelia Grandjean

Membres excusés : MM. Marc Aubert, Benoît Berger, Jean-François Blanc, Philippe Buri, André Bussy, Dominique Guillemain, Henri Kern, Pascal Sigg et Marc Terrapon.

Municipalité : Mme Ruth Müller; MM. Claude Dumauthioz et Eric Vuilleumier. MM. Etienne Fuchs et Christian Veyre sont excusés, retenus par une séance du projet de fusion.

Le président Philippe Bolay ouvre la séance à 19h30 en implorant la bénédiction divine sur nos travaux et délibérations.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 36 conseillers sur 45. La majorité absolue est de 19.

Le président salue la présence de Mmes Béatrice Moser, secrétaire municipale, et Sandrine Mottet, boursière.

Courrier

Lettres d'excuses des conseillers.

Communications municipales (selon l'article 55 du règlement du Conseil communal)

M. Claude Dumauthioz répond à l'intervention de M. Arnold Grandjean lors du dernier Conseil concernant l'incident survenu au Crêt de la Forge. La Municipalité estime qu'il ne faut pas rétrécir la rue afin de laisser suffisamment de place aux ambulances et camions pompiers. D'autre part, le panneau est conforme aux dimensions réglementaires.

Mme Ruth Müller répond à la question de M. Jacky Bussy concernant les panneaux d'interdiction de circuler à l'entrée des forêts. La fourniture des panneaux et matériel divers se monte à fr. 8'762.05 ; la préparation de la place à fr. 190.10 et la fouille et pose de socles en béton à fr. 3'807.-, soit un total de fr. 12'759.15.

Parascolaire

Dans le cadre de l'article 63A de la loi scolaire fixant une obligation aux Communes de mettre en place un accueil parascolaire pour les enfants scolarisés de la 1P à la 4P, les 12 Communes de l'Asiabe ont mandaté le Codir d'étudier une solution d'accueil.

Le Codir a présenté début novembre aux 12 communes membres, ainsi qu'à la Commune de Montricher, un projet d'élargissement de l'accueil de midi au matin et à l'après-midi, y compris le mercredi après-midi. Il s'agit d'un projet simple, non compatible avec la Loi sur l'Accueil de Jour

de l'Enfance (LAJE) au départ, mais respectant les normes de qualité et de sécurité, en utilisant des locaux existants sur les 4 principaux sites, avec le minimum de coût de transports. Les 12 Communes ont validé le principe et ont demandé au Codir d'affiner l'étude en termes de besoins réels et de planification financière. Nous y planchons et espérons pouvoir présenter un préavis au Conseil intercommunal dans le courant du printemps 2017.

Montricher

Pour faire suite à la demande de Montricher d'adhérer à l'Asiabe, des commissions travaillent sur des modifications de statuts. Un préavis sera présenté au printemps en vue d'une adhésion pour début 2018.

Évacuation du collège

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 1^{er} décembre. Le but était de vérifier que les couloirs d'évacuation et les procédures de mises en place soient efficaces. Ces exercices ont eu lieu dans tous les collèges, les procédures étant les mêmes partout pour que les enseignants itinérants s'y retrouvent. Ces derniers étaient informés de cet exercice, mais ce ne sera pas le cas la prochaine fois. Le bilan est positif car tout s'est bien passé, dans le calme.

Travaux de rénovation de l'appartement de l'Auberge (dicastère de M. Etienne Fuchs)

Le préavis municipal n° 6-2016 se montant à fr. 100'000.- comprenait les postes suivants : sanitaires, électricité, peinture, menuiserie, sols (ponçage parquets, pose PVC) et carrelage des murs de la salle de bains ; la pose d'une garniture de ventilation et le nettoyage n'étaient pas compris dans le préavis. Malgré cela, le total de ces frais y correspond car il se monte à fr. 100'203.30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté, soit :

1. Assermentation des nouveaux conseillers absents les 16 juin et 27 octobre
2. Adoption du procès-verbal du dernier conseil communal
3. Préavis municipal no 12-2016 - Budget 2017
4. Préavis municipal no 13-2016 concernant la fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2016-2021
5. Préavis municipal no 14-2016 de l'Entente intercommunale Pampigny-Sévery au Conseil communal de Pampigny et au Conseil général de Sévery - STEP du Sempremont - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016 - 2021
6. Communications du président
7. Divers et propositions individuelles.

1. Assermentation des nouveaux conseillers absents les 16 juin et 27 octobre

Mme Martine von Siebenthal et M. Cédric Delorme sont assermentés par M. Philippe Bolay, président.

M. Henri Kern sera assermenté lors de la prochaine séance car il est au Service militaire.

2. Adoption du procès-verbal du dernier conseil communal

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que présenté.

3. Préavis municipal no 12-2016 - Budget 2017

Le syndic présente le préavis n° 12-2016 (classé 33/2016) et *M. Sylvain Pittet* lit le rapport de la commission des finances (classé 34/2016).

Le président ouvre une discussion point par point.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Le Conseil communal décide à l'unanimité

d'adopter le budget 2017 de la Commune de Pampigny tel que présenté.

4. Préavis municipal no 13-2016 concernant la fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

Le syndic présente le préavis n° 13-2016 (classé 35/2016) et *M. Stéphane Rieder* lit le rapport de la commission des finances (classé 36/2016).

Le président ouvre une discussion.

Mme Monika Wihlborg aimerait recevoir un peu plus de détails concernant les investissements prévus avec ce montant de fr. 3'000'000.-. Est-ce pour des rénovations ?

Le syndic dit que nous pourrions entrer dans les détails seulement quand des études précises auront été faites. On peut penser à la Grande salle, à valoriser d'autres bâtiments comme le château et il y aura peut-être des classes d'école à construire. Moins de travaux routiers sont prévus pendant cette législature au profit des bâtiments.

Mme Monika Wihlborg demande s'il n'est pas dangereux que l'endettement pour les investissements au patrimoine financier ne soit pas compris dans l'endettement net de la Commune.

Le syndic répond qu'un investissement dans du patrimoine financier doit être rentable et profiter à la Commune. Le risque doit en être mesuré. Si cela devait arriver, la Municipalité devra présenter un préavis clair afin que le Conseil puisse prendre une décision en connaissance de cause. Toutefois, le danger n'est pas plus conséquent en présentant un plafond d'endettement au net qu'au brut.

M. Jacky Bussy demande en quoi consiste un investissement rentable. Par exemple, la réfection du canal du Flon est-il considéré de la même manière que si l'on investit dans un immeuble ?

Le syndic répond que la réfection du Flon fait partie du patrimoine administratif et n'est donc pas rentable.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Le Conseil communal décide à l'unanimité

pour la législature 2016-2021 :

1. de fixer un plafond d'endettement **net**,
2. de fixer la valeur de ce plafond d'endettement à **Fr. 5'100'000.-.**

5. Préavis municipal no 14-2016 de l'Entente intercommunale Pampigny-Sévery au Conseil communal de Pampigny et au Conseil général de Sévery - STEP du Sempremont - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016 - 2021

Le syndic présente le préavis n° 14-2016 (classé 37/2016) et *M. Ernest Benninger* lit le rapport de la commission des finances (classé 38/2016).

Le président ouvre une discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Le Conseil communal décide à l'unanimité

- de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 concernant l'Entente intercommunale relative à l'épuration des eaux usées des communes de Pampigny et Sévery :

1. Plafond d'emprunts : Fr. 100'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : 0.00.

6. Communications du président

Dates des séances du Conseil en 2017

Lundi 27 mars	Lundi 23 octobre
Lundi 22 mai (en réserve)	Mardi 12 décembre.
Mardi 27 juin	

Dates votations-élections

Votations	12 février	Votations	24 septembre
Élections cantonales	30 avril	Votations	26 novembre.
Élections 2 ^{ème} tour + votations	21 mai		

Les personnes intéressées à venir renforcer le bureau lors des élections du 30 avril sont les bienvenues car, lors des dernières élections cantonales, nous étions 10. Une formation est organisée à cet effet.

Les présidents des commissions doivent donner leurs décomptes à la boursière rapidement.

Les jetons de présence sont utilisés pour financer les sorties du Conseil ; les personnes souhaitant les encaisser peuvent s'adresser à la secrétaire.

7. Divers

M. Gaëtan Pidoux demande où en est le projet de création d'un skate Park et d'une place de jeux.

Le syndic répond que cela n'a pas été oublié mais la Municipalité n'a pas encore eu le temps d'y travailler.

M. Philippe Grandjean constate que 3 luminaires d'éclairage public ont été installés à la route de

la Tuilière. Il salue l'effort d'économiser de l'énergie mais espère qu'il s'agit d'un essai car, tout d'abord, ils ne fonctionnent pas, puis l'un d'eux est mal posé et, enfin, l'esthétique n'est pas satisfaisante. Si le but est de changer tous les luminaires, il espère que le choix se portera sur un éclairage public offrant un aspect agréable à nos rues.

Le syndic confirme que c'est un essai. M. Christian Veyre étant absent ce soir, il ne peut pas donner plus d'informations mais prend note de cette remarque.

M. David Fuchs demande si une course de début de législature a été organisée. Si non, il propose de s'en charger.

Le président répond que rien n'a été organisé et attend donc volontiers sa proposition.

Mme Monika Wihlborg a lu dans la presse que plusieurs bureaux de poste seraient fermés dans la région. Qu'en est-il de Pampigny ?

Le syndic répond qu'il n'a reçu aucune information à ce sujet.

M. Jacky Bussy dit qu'il n'a pas trouvé les procès-verbaux du Conseil communal et le pilier public sur le site internet de la Commune.

Le syndic répond qu'on y trouve les procès-verbaux ainsi que les FIO sous « pilier public ».

M. Gaëtan Pidoux relève que la route traversant le quartier a été coupée par deux fois pour cause de travaux, ceci sans informations ni avertissement. Il demande si la Municipalité en connaît la durée et si elle sera indemnisée pour les désagréments occasionnés lors du ramassage des ordures ainsi qu'aux visiteurs.

M. Claude Dumauthioz confirme que des travaux impliquant tous les services (Swisscom, gaz, etc.) ont été entrepris par un propriétaire privé. Ils ont été effectués en deux étapes et, d'après les dernières informations, ils seront terminés à la fin de cette semaine. La Municipalité est intervenue plusieurs fois, notamment pour faire enlever les bennes afin de libérer le passage pour le camion de ramassage des ordures, mais cela ne s'est pas toujours déroulé comme elle le souhaitait.

M. Gaëtan Pidoux demande si des émoluments ont été demandés car ce propriétaire a bloqué la voie publique pendant plusieurs semaines, alors que lui-même doit s'acquitter d'un montant de fr. 50.- s'il veut abattre un arbre.

Le syndic répond que nous avons un règlement concernant les émoluments mais que, à sa connaissance, la voie publique n'a jamais été louée à Pampigny. Ce chantier aurait dû être terminé en 10 jours mais il y a eu des complications.

M. Gaëtan Pidoux est toutefois surpris qu'aucune information n'ait été donnée à ce sujet.

Le syndic répond qu'une mise à l'enquête a paru dans la FIO mais elle ne stipulait pas que la route serait coupée si longtemps.

M. François Burnier relève que des véhicules sont entreposés à côté du Stand. Deux bossettes à eau et une remorque de traite ne le dérangent pas, car elles ont l'air d'être utilisées. Par contre, plusieurs véhicules « non identifiés », dont une remorque verdâtre et taguée, sans plaques, y séjournent depuis quelque temps.

Le syndic en prend note et s'engage à faire de l'ordre à cet endroit.

Le président remercie la Municipalité et l'administration communale pour ces 6 premiers mois de législature, les conseillers communaux, les commissions permanentes et leurs présidents, le bureau du Conseil, la secrétaire, les représentants de la presse, notre fidèle public et notre dévoué huissier Henri Kern.

Il souhaite ses meilleurs vœux à chacun pour les fêtes de Noël et une bonne nouvelle année.

M. Paul-Henri Vallotton, en sa qualité de vice-président, remercie chaleureusement le président pour le travail accompli.

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt la séance à 20h56.

Le président

La secrétaire

Philippe Bolay

Cornelia Grandjean